



Passeport perdu ou volé

Protéger votre identité

Le passeport canadien est un document d'identité précieux. Les passeports perdus ou volés constituent des documents très recherchés pour mener des activités criminelles. Perdre votre passeport ici ou dans un pays étranger peut être une expérience stressante.

Il est de votre responsabilité de protéger ce document en tout temps. S'il est perdu ou volé, vous devez en aviser immédiatement Passeport Canada ainsi que la police locale.

Cette brochure présente des façons de protéger votre passeport et d'en prévenir l'utilisation malveillante.

Protéger votre passeport

Perdre votre passeport peut retarder votre voyage et entraîner des désagréments ainsi que des dépenses inutiles. Prenez toutes les précautions nécessaires pour protéger ce document.

Renseignez-vous sur les mesures essentielles à prendre en cas de perte ou de vol de votre passeport, et pour vous protéger contre le vol d'identité.

Signaler un passeport perdu ou volé

Le passeport canadien demeure en tout temps la propriété du gouvernement du Canada et ne peut être utilisé que par la personne à qui il a été délivré.

Vous devez rapporter immédiatement les circonstances de la perte ou du vol de votre passeport à Passeport Canada et à la police locale. Lorsqu'un passeport est signalé comme perdu ou volé, il n'est plus valide et ne peut être utilisé pour aucun déplacement. Cette mesure permet de s'assurer qu'il n'est pas utilisé à des fins frauduleuses.

Signaler un passeport trouvé

Si vous retrouvez le passeport signalé comme perdu ou volé, vous devez le retourner immédiatement à Passeport Canada ou, si vous êtes à l'étranger, au bureau du gouvernement du Canada le plus près tel qu'une ambassade ou un consulat.

Si vous trouvez un passeport appartenant à une autre personne, vous devez le retourner immédiatement à Passeport Canada ou au bureau du gouvernement du Canada le plus près. Utiliser ou tenter d'utiliser un passeport délivré au nom d'un autre titulaire peut entraîner des poursuites criminelles et constitue un motif pour vous refuser de futurs services de passeport.

Passeport endommagé

Des retards aux points de contrôle de passeports pourraient survenir si votre passeport est endommagé d'une façon quelconque. Afin d'éviter une telle situation, Passeport Canada recommande aux personnes ayant un passeport endommagé d'en obtenir un nouveau.

Passeport de remplacement

Avant qu'un passeport perdu ou volé puisse être remplacé, les autorités canadiennes doivent mener une enquête sur les circonstances entourant l'incident.

Si votre passeport est perdu ou volé, vous devez obtenir un rapport de police et le présenter avec les documents suivants :

- Une demande de passeport complète incluant:
 - deux photos format passeport;
 - les droits appropriés; et
 - une preuve documentaire de citoyenneté canadienne (certificat de naissance ou de citoyenneté).
- Le formulaire *Déclaration concernant un passeport ou un autre document de voyage canadien perdu, volé, endommagé, détruit ou inaccessible* dûment rempli.

Un passeport d'urgence peut être délivré si vous devez effectuer un voyage dans l'immédiat.

Conseils pour un voyage sûr et facile

Conservez votre passeport dans un endroit sûr en tout temps. Ne le laissez pas sans surveillance dans vos bagages, un véhicule, une chambre d'hôtel ou ailleurs.

Faites deux photocopies de la page des renseignements personnels de votre passeport. Laissez-en une à votre famille ou vos amis et conservez l'autre dans un endroit différent de celui où vous gardez votre passeport. Si celui-ci est perdu ou volé, ces photocopies pourront accélérer le processus de remplacement.

Aide-mémoire

- Signaler la perte ou le vol aussitôt que possible à Passeport Canada.
- Déposer un rapport à la police locale.
- Demander un nouveau passeport dès que possible et remplir le formulaire *Déclaration concernant un passeport ou un autre document de voyage canadien perdu, volé, endommagé, détruit ou inaccessible*.

Souvenez-vous que les Canadiens qui ne protègent pas adéquatement leur passeport peuvent se voir refuser l'accès aux services de passeport.

Pour de plus amples renseignements, visitez le www.passeportcanada.gc.ca ou composez le 1 800 567-6868.